

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2021

Numéro	02
Objet	Cession de terrain à la société « TROYES G » dans le parc du grand Troyes
Rapporteur	Thierry BLASCO

Date de convocation et d'affichage : 19 novembre 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 13h00.

Nombre de membres

- En exercice : 32
- Présents : 21
- Votants : 21

Étaient présents : BAROIN François, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, CHAMPAGNE Bernard, CHOMAT Christophe, DUCHENE Annie, DELAITRE Guy, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, GÜNDALL Philippe, JOLLIOT Marie-France, LANDREAT Pascal, LEPRINCE Didier, MAGLOIRE Arnaud, MANDELLI François, MENNETRIER Nicolas, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, VIART Jean-Michel.

Excusés : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, CHEVALIER Bertrand, FARINE Bruno, GANTELET Bruno, GONCALVES José, HIRTZIG Jack, LEDOUBLE Catherine, OUADAH Karima, RAGUIN Jacky, SEBEYRAN Marc.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstention
21		21		

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2021**CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE « TROYES G » DANS LE PARC DU GRAND TROYES**Annexes :

- Plan (annexe 1)
- Avis France Domaine (annexe 2)

Exposé :

En 2011, le GISMA a ouvert une antenne fixe sur le Parc du Grand Troyes pour répondre aux besoins des entreprises et de leurs salariés en quête de facilité d'accès (rocade, transports en commun) et de stationnement.

Dix ans après, le groupement, à la demande de ses adhérents, souhaite revoir son déploiement. Le centre médical actuellement installé au centre-ville de Troyes devrait être réparti sur deux nouveaux sites :

- Un centre médical sur le secteur Nord Est de l'agglomération, zone de Cupigny, sur la commune de Creney
- Un centre médical sur le secteur Ouest, au cœur du Parc du Grand Troyes, sur la commune de Sainte Savine.

Le site actuel du Parc du Grand Troyes serait ainsi revendu et un nouvel établissement verrait le jour, sur une parcelle de 4 444 m² positionnée à l'angle de la rue de Budapest et du mail de l'Europe, à proximité immédiate de l'Hôtel d'entreprises. Ce nouveau bâtiment de 1 045 m² accueillerait médecins, infirmiers et le personnel administratif. Un parking de 50 places serait prévu pour les salariés et visiteurs.

La division cadastrale sollicitée auprès du géomètre est en cours de traitement par le service cadastral. L'emprise sollicitée de 4 444 m² sera constituée à partir des parcelles cadastrées ZI 67 (hors ZAC) et ZI 22 et partie de la ZI 166 (en ZAC).

Le prix de cession est celui de 25 € HT du m² conformément à l'avis de France Domaine rendu le 19 mai 2021 et la délibération n° 9 du 8 octobre 2020.

Soit pour une surface de 4 444 m², un prix de 111 100 € HT, 22 220 € de TVA, et une somme globale de 133 320 € TTC.

La cession fera préalablement l'objet d'une promesse de vente avec conditions suspensives ; l'obtention d'un permis de construire devenu définitif et l'obtention d'un financement pour l'opération de construction dans le délai de 10 mois à compter de la signature de la promesse.

L'acte de vente contiendra une clause résolutoire de plein droit en conformité avec le cahier des charges de la ZAC. La vente pourra être résolue, aux frais de l'acquéreur, si le cessionnaire n'a pas construit et finalisé son projet dans le délai de 3 ans à compter de la vente.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le compromis de vente sous conditions suspensives de l'obtention d'un permis de construire devenu définitif et celle de l'obtention d'un financement pour l'opération de construction dans le délai de 10 mois à compter de la signature de la promesse ;**
- **D'APPROUVER la cession de cette emprise de 4 444 m² en cours de division cadastrale au bénéfice de la Société « Troyes G » pour l'implantation d'un bâtiment destiné à accueillir le GISMA sur le Parc du Grand Troyes moyennant un prix de 111 100 € HT soit 133 320 € TTC ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte de vente définitif, au profit de la Société « Troyes G » ou toute personne physique ou morale substituée agissant en son nom et pour son compte, ainsi que tout document administratif, juridique et financier à intervenir en exécution de la présente délibération.**